



CTL du 05/04/2016

COMPTE-RENDU de MANDAT des REPRESENTANTS CGT Finances Publiques du personnel

Représentants de l'administration:

M. MORICEAU, M. PAILLET, M. RAYMOND, M. GARBUNOW, Mme GIGUET

Représentants des personnels :

CGT- Finances Publiques : M. HINDERSCHID (T), M. BRUN (T),
M. BONNEAU(S)

FO : M. MOISSINAC (T), M. DEJOU (T), Mme BOURGADE (S)

SOLIDAIRES : M. LAROUSSINIE (T), M. SERRE (T)

Secrétaire : Mme BONNET, Secrétaire adjoint : M. MOISSINAC (FO)

M. MORICEAU, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance à 9H30.

FO et SOLIDAIRES font lecture de leurs déclarations liminaires.

La CGT fait lecture de sa déclaration liminaire qui est retranscrite en dernière page de ce compte-rendu.

M. MORICEAU ne s'exprimera pas sur le volet politique de la déclaration liminaire. Sur la question de la retenue à la source, il considère que nous avons une vingtaine d'années de retard et que cette mise en place consiste à se doter d'un moyen contemporain de recouvrement de l'impôt sur le revenu. Cela n'aura aucun impacte en matière d'emploi même si elle devrait dans l'immédiat constituer une augmentation des charges tant dans les SIP que les SIE.

Il regrette le peu de moyen alloué au plan de qualification 2016 mais pense que c'est la contrepartie des plans de qualifications antérieurs qui étaient, selon lui, trop importants par le passé. Il précise que la DGFIP réfléchit à la refonte des formations initiale et continue qui devraient être moins généralistes mais plus orientées selon les choix d'affectation.

La RIFSEEP ne sera pas déclinée à la DGFIP.

Son rôle est d'appliquer les décisions de la centrale qui sont la déclinaison de prises de positions parlementaires, son opinion importe peu, même s'il ne manque pas de faire remonter les difficultés que rencontre le département.

M. HINDERSCHID (CGT) tient à rappeler que toutes ces réformes n'ont pour seul but que l'adaptation de notre réseau et de nos missions aux suppressions d'emplois.

I – APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES 17 DECEMBRE ET 7 JANVIER 2016 :

Sans observation, les PV des CTL du 17 décembre et du 7 janvier sont adoptés à l'unanimité.

II – EXECUTION BUDGETAIRE 2015 ET BUDGET PREVISIONNEL 2016 :

M. GARBUNOW rend compte de l'exécution budgétaire de 2015. Il faut noter que ce budget a été exécuté en totalité et sans dépassement. Nous n'avons pas été en « cessation de paiement », toutes les factures ont été payées sur l'exercice. Tous les agents ont été défrayés de leur dépenses 2015. Il fait référence à la note départementale qui demande que les états de frais de déplacements soient transmis régulièrement pour lisser le traitement par le service logistique.

M. HINDERSCHID (CGT), concernant cette note, demande que soit retirée la référence faite à Clermont-Ferrand pour le remboursement de frais d'hébergement des agents partis la veille si leur horaire de départ est avant 7H30. En effet, le défraiement doit intervenir quelle que soit la destination.

M. MORICEAU consent à remplacer « Clermont-ferrand » par « hors du département ».

M. BRUN (CGT) demande la disparition de tout périmètre géographique, le seul critère à retenir étant l'heure de départ (avant 7H30).

M. MORICEAU s'y refuse.

Les élus CGT ne manqueront pas de ré-évoquer le sujet.

M. GARBUNOW indique que la dotation 2016 est égale à celle de 2015.

M. MORICEAU précise que les baisses budgétaires sont, cette année, supportées au niveau de la centrale, les directions locales sont épargnées.

VOTE : CONTRE 5 (2CGT, 2 FO, 1 SOLIDAIRES)

Les élus CGT rappellent que l'exécution du budget 2015 a été réalisée dans un contexte général d'austérité (9 % de diminution par rapport à 2014).

Le budget 2016 est à hauteur de celui de 2015 ; cet équilibre est réalisé grâce à des dotations complémentaires qui pour la CGT restent hypothétiques. Rien n'assure qu'en cours d'exécution le budget ne soit pas revu à la baisse.

III – EVOLUTION DES MODALITES DE CONTROLE DE LA CONTRIBUTION A L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SES CONSEQUENCES SUR L'AFFECTATION DES AGENTS :

M. PAILLET nous présente cette réforme qui prendra effet au 1 septembre 2016. Le contrôle sur pièce de la contribution à l'audiovisuel des particuliers est transféré au pôle de la redevance de Toulouse. La mission de contrôle des professionnels, sur pièce et sur place, ainsi que le contrôle sur place des particuliers est transférée au pôle contrôle expertise.

Pour le Cantal, l'agent rejoindra le PCE où il sera amené, outre ses missions « redevance audiovisuelle », à exécuter des missions de contrôle fiscal. Il bénéficiera du maintien de sa rémunération actuelle.

M. BRUN (CGT) affirme que c'est un abandon de la mission (non retracée au TAGERFIP des PCE) et que rien ne garantit le maintien du régime indemnitaire spécifique, la note de présentation des nouvelles modalités de contrôle de la redevance de l'audiovisuel indiquant que « *les personnels chargés du contrôle de la redevance relèveront désormais du régime indemnitaire standard comme les agents des pôles CE* »

VOTE : CONTRE 5 (2CGT, 2 FO, 1 SOLIDAIRES)

IV – L'ADOSSEMENT DU POLE ENREGISTREMENT AU SPF :

M. RAYMON présente le rattachement du pôle enregistrement au service de la publicité foncière . L'objectif est de regrouper deux services de taille réduite qui ont des métiers proches et de favoriser la mutualisation des pratiques et des expériences. Ce service, dénommé SPFE, sera implanté sur le site de l'actuel SPF. Les quatre agents du pôle enregistrement rejoindront cette structure au 1 mars 2017.

M. BRUN (CGT) affirme que ce sont deux missions totalement différentes tournées vers des publics différents. Il reconnaît que l'enregistrement ne relève pas forcément du périmètre du SIE qui avait hérité de cette mission à la disparition des recettes des impôts et à sa départementalisation en 2006 avec une perte de 4 emplois depuis. La CGT milite pour des services « enregistrement » et « publicité foncière » de plein exercice avec les moyens matériels et humains nécessaires à l'accomplissement de la totalité des missions.

VOTE : CONTRE 5 (2CGT, 2 FO, 1 SOLIDAIRES)

V – QUESTIONS DIVERSES :

M. HINDERSCHID (CGT) demande si ces deux réformes de structure constituent, pour l'année 2017, l'intégralité des propositions que le directeur doit transmettre à la centrale avant l'été.

M. MORICEAU répond, qu'effectivement, il n'a pas d'autres projets pour 2017.

M. HINDERSCHID (CGT) souhaite connaître les évolutions envisagées pour le réseau des trésoreries dans le cadre de la mise en place des nouvelles intercommunalités. Doit-on craindre des fermetures ou des déplacements ?

M.MORICEAU indique qu'il est trop tôt pour répondre, la carte intercommunale n'étant pas définitivement arrêtée par le Préfet.

M. BRUN (CGT) rappelle l'engagement du Directeur pris lors du CTL du 07/01/2016 de présenter le périmètre et les modalités de fonctionnement du PCR. Il demande si ce projet, qui était une « coquille vide », est plus avancé aujourd'hui.

M. MORICEAU indique le calendrier ne lui a pas permis de nourrir sa réflexion et précise qu'il va se consacrer à ce sujet en avril par des prises de contacts et des entretiens.

M. BRUN (CGT), rappelant l'opposition de la CGT à la mise en place de ce pôle, craint que la création de cette structure ne repose que sur l'implantation de postes à profil passant outre toutes règles de gestion des personnels.

M. PAILLET, en réponse à une interrogation de M. BRUN (CGT), précise que les agents techniques ne peuvent pas bénéficier des horaires variables et que le module horaire est déterminé, en accord avec eux, lors de la signature du contrat.

M. HINDERSCHID (CGT) craint que cet accord soit unilatéral.

M. HINDERSCHID (CGT) demande que soient évoquées les évolutions du dossier de la retenue à la source comme M. MORICEAU s'y était engagé lors du dernier CTL.

M. MORICEAU estime que la communication faite par les ministres est suffisante.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 13H15.

Vos élus au CTL : Daniel HINDERSCHID – Patrice BRUN – Pascal BONNEAU



Nous nous réunissons aujourd'hui encore dans un contexte grave, avec les attentats qui ont frappés la Belgique. La CGT est solidaire des victimes et de leurs proches, ainsi que de l'ensemble de la population traumatisée, à Bruxelles mais aussi en France, Turquie, Libye, Syrie, etc. Profondément attachés à la paix nous rejetons tous les extrémismes et tous les actes barbares commis en leur nom. Cependant, nous rappelons aussi notre attachement aux libertés individuelles. Le maintien permanent de l'état d'urgence n'est donc pas pour nous la solution. Tous les emplois supprimés dans la décennie passée dans la police et la justice ne pourront être compensés par les créations annoncées dans la précipitation, qui se feront au détriment des autres emplois publics. Pour la CGT, c'est tout le service public qui a un rôle à jouer dans la lutte contre le terrorisme, en assurant le lien social par l'éducation, la santé, le logement, l'emploi, etc. Notre administration a également un rôle essentiel en luttant contre la fraude et le blanchiment d'argent. Il faut donc arrêter les suppressions et au contraire implanter les emplois nécessaires au bon exercice de toutes les missions publiques.

La période se caractérise également par le projet de loi « El Khomri » et son rejet très majoritaire par la population, les organisations syndicales et les organisations de jeunes. La CGT refuse la casse du code du travail que porte ce projet de loi et au contraire revendique un code du travail garant de nouveaux droits pour les salariés.

Nous faisons le lien entre la loi travail et les réformes que nous connaissons dans la fonction publique en termes de statut et de rémunération : PPCR et RIFSEEP. Pour la CGT, la démarche est la même : la destruction des garanties collectives pour favoriser la précarisation et l'individualisation. Par ses actions la CGT Finances Publiques a engagée la lutte contre ces réformes régressives. Le gouvernement doit retirer ces réformes et reprendre le chemin des négociations avec les organisations syndicales.

Nous tenons aussi à évoquer la provocation lamentable de l'augmentation du point d'indice annoncée par la ministre de la fonction publique : après 6 ans de blocage 1,2 % en deux fois (juillet 2016 et février 2017), c'est totalement inacceptable. Les fonctionnaires méritent plus que quelques piécettes alors que leur charge de travail explose et qu'ils sont de moins en moins nombreux pour y faire face. La CGT exige une augmentation immédiate du point d'indice permettant de rattraper les pertes de pouvoir d'achat et reconnaître les qualifications des personnels.

À noter également, une autre provocation : le plan de qualification ministériel 2016 avec seulement 150 promotions de C en B et 50 de B en A. Depuis 2011 le PQM a été divisé par 11 !! La CGT exige que le ministère revienne sur cette décision et augmente notablement le nombre de promotions supplémentaires pour un plan de qualification à la hauteur de l'engagement des personnels.

Les ministres ont annoncés à la presse leur décision de mise en œuvre de la retenue à la source de l'impôt sur le revenu en 2018. Le directeur général a réuni les organisations syndicales pour une communication le lendemain, ce qui illustre bien la qualité du dialogue social dans notre ministère et aux finances publiques. La CGT s'oppose à cette réforme majeure de notre mission. Elle n'apportera rien en termes d'efficacité fiscale et générera de nouvelles inégalités entre les salariés et les autres contribuables. Rappelons que l'impôt sur le revenu est recouvré à 99 % actuellement !! Nous dénonçons cette réforme qui va transformer les impôts des salariés en trésorerie temporaire supplémentaire pour les employeurs et le risque important de non recouvrement. Cette réforme est un prétexte supplémentaire pour supprimer des milliers d'emplois aux finances publiques. D'ores et déjà, la CGT a revendiqué l'arrêt des suppressions d'emploi et l'appel immédiat de toutes les listes complémentaires des concours.

Tout est fait dans l'urgence, sans état des lieux des charges, des missions et des emplois réels des services concernés. La CGT dénonce cette précipitation en termes de décision et de dialogue social.

L'urgence aujourd'hui est dans l'arrêt des suppressions d'emploi, le comblement de tous les emplois vacants, la défense, le maintien et la reconquête de toutes les missions de service public sur l'ensemble du département, tant en zone rurale qu'urbaine.

Assez de restructurations, assez de réformes régressives qui bouleversent les organisations des services et les conditions de travail des agents.